

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : RICCO186304, N°19008380) est commandée pour paraître, sous réserve de problème technique et de conformité à son usage, dans :

L'Avenir Côte d'Azur N° 2469
du 20/12/2019

Fait à Nice, le 19 Décembre 2019



L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Avenir Côte D'Azur s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Visuel non contractuel



**Mairie de Mandelieu
La Napoule**

1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'enquête publique de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Mandelieu - La Napoule

Objet de l'enquête

Par arrêté n° 264, a été prescrite l'enquête publique de la révision du Règlement Local de Publicité qui porte sur le territoire communal. Il prévoit la protection du cadre de vie et la valorisation de l'image du territoire par des restrictions en matière de publicité extérieure tout en garantissant la liberté d'expression des opérateurs économiques.

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique se déroulera du lundi 06 janvier 2020 au mardi 4 février 2020, soit 30 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Mandelieu - La Napoule, service urbanisme, où toute personne pourra consulter le dossier et déposer des observations sur le registre ouvert à cet effet du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier est également consultable sur le site Internet suivant :

www.mandelieu.fr

Commissaire-enquêteur

L'enquête sera conduite par Monsieur Willy FIARD, désigné par le Président du Tribunal administratif de Nice.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

- jeudi 09 janvier 2020, de 14h00 à 17h00

- jeudi 16 janvier 2020, de 14h00 à 17h00

- jeudi 23 janvier 2020, de 14h00 à 17h00

Autres dispositions

Mentions diverses :

- identité de la personne ou de l'autorité pouvant donner des informations sur le projet de révision : Madame KERAUDREN, Directrice du service urbanisme ;

- conditions de communication du dossier d'enquête : sur simple demande adressée au service urbanisme (courriel : enseigne@mairie-mandelieu.fr), un dossier papier ou numérique pourra être mis à disposition ;

- consultation du rapport et des conclusions à l'issue de l'enquête : ces documents seront disponibles pendant un an au service urbanisme et sur le site internet de la Ville.

Décision

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal sera appelé à délibérer pour approuver la révision du RLP.

